

TOUT SAVOIR SUR LES ATT ...

Attestation Technique

Qi Gong, Dao Yin, Tachi Chuan, Bagua Zhang, Yiquan, Hsing I, Kung Fu, Shuai Jiao, Jeet Kune Do, Wing Chun

Les **ATT** ou **Attestations Techniques** sont les tests techniques **préalables** à l'inscription dans une formation diplômante d'enseignant. Les passages de ces épreuves devant un jury d'experts évaluent si le candidat a acquis le niveau de compétence technique nécessaire dans les différentes composantes de sa discipline pour le diplôme visé.

Attestations Techniques :

L'Attestation Technique 1, ATT 1

- ❖ Constitue le **préalable technique pour l'entrée en formation CMB, Certificat de Moniteur Bénévole**, diplôme qui permet l'enseignement bénévole, sous responsabilité d'un enseignant diplômé (professionnel) référent. L'obtention du CMB est une première étape vers les diplômes professionnels. La formation CMB constitue une partie intégrante des formations conduisant aux diplômes professionnels, CQP et DEJEPS, et donne donc lieu à des allègements partiels de ces formations pour les titulaires des CMB.
- ❖ Prépare aux passages des ATT supérieurs, ouvrant l'accès aux formations professionnelles.

L'Attestation Technique 2, ATT 2

- ❖ Constitue le **préalable technique pour le CQP, Certificat de Qualification Professionnelle**, diplôme semi-professionnel (enseignement à temps partiel).
- ❖ Peut constituer une étape pour le passage de l'ATT3, équivalent au préalable technique ouvrant l'accès à la formation du DEJEPS.
- ❖ Peut vous permettre d'entrer en formation CMB et de préparer le CMB (qui ouvre à l'enseignement bénévole, dispense des préalables pédagogiques d'entrée en formation CQP et DEJEPS et peut donner des allègements partiels des premiers modules de leurs formations).

L'Attestation Technique 3, ATT 3

- ❖ **Dispense du test préalable technique, (TEP) pour le DEJEPS, Diplôme d'Etat**

Le DEJEPS permet l'enseignement à temps partiel ou complet contre rémunération, dans la mention.

Tableau récapitulatif :

Diplômes	CM	CQP	DEJEPS
Qualifications Dans chaque MENTION AEC AMCI AMCX	Moniteur Bénévole sous la responsabilité d'un enseignant diplômé référent	Moniteur Arts Martiaux AEMC Rémunéré à temps partiel, maximum 360 heures par an	Professeur Diplômé d'Etat de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport Arts énergétiques et Martiaux Chinois, option : « perfectionnement sportif », Rémunéré à temps plein
Attendus techniques	ATT1	ATT2	ATT3
	Les titulaires des duans peuvent demander dispense du passage ATT		

Calendrier prévisionnel :

17/18 novembre 2018

12/13 janvier 2019

08/09 juin 2019

Pour les disciplines AMCI : Bagua Zhang, Hsing I, Yiquan : une session en novembre

Pour les disciplines AMCX : Jeet kune Do : session en novembre

Conditions d'inscription :

- Attester de plusieurs années de pratique auprès d'un professeur diplômé dans la discipline présentée (Fiche d'inscription)
- Etre licencié(e) Faemc

Pour les sessions ayant lieu en début d'année scolaire, les associations doivent commander à part et en priorité (dès septembre) les licences des pratiquants inscrits à un examen.

Les licenciés Faemc présentant trois timbres de licence (timbre de l'année plus ceux des deux années précédentes) bénéficient d'une réduction de 30€ sur leurs frais de dossier.

- Renvoyer à l'Institut de Formation et de Recherche des AEMC, le dossier d'inscription complet au plus tard **deux mois avant la date de l'examen** (la fiche de candidature dûment complétée, co-signée et accompagnée des documents demandés), en précisant à quelle session vous souhaitez vous présenter.



Nous rappelons que chaque session d'ATT permet le passage d'un nombre limité de candidats.

Seuls les dossiers **complets et reçus dans le délai imparti** sont considérés comme inscriptions fermes et définitives. Au-delà, les candidats seront invités à se présenter à la prochaine session.

Désistement : *Les chèques d'inscription sont mis en encaissement dans le mois précédent les examens. Jusqu'à un mois avant l'examen, en cas de désistement justifié, seuls les frais d'examen sont remboursés ; au-delà, (dès lors que les jurys sont convoqués) les frais d'inscription (dossier et examen) restent dus. En cas de désistement pour cause de force majeure attestée, à un mois ou moins de l'examen, un report sera proposé sur la session suivante.*

Seuls les candidats munis de leur convocation (et non d'un accusé de réception) ont accès aux épreuves. *(L'accusé de réception est un outil de suivi du dossier ; il atteste que le dossier est arrivé mais pas encore validé (délais respectés, pièces manquantes...)).*

La convocation est envoyée six semaines avant l'examen.

Chaque session rassemble 200 candidats et 60 membres de jurys.

L'attention de chacun de vous, au respect des délais et du dossier de candidature, participe à une préparation favorable et donc au bon déroulement des sessions.

Nous vous en remercions, nous vous souhaitons une bonne préparation et serons heureux de vous accompagner dans votre projet.

Institut de Formation et de Recherche des AEMC
01 40 26 94 55

Documents d'inscription et contenus des épreuves à télécharger sur le site : www.faemc.fr